COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/181

INTERDICTION DE STATIONNEMENT
TRAVAUX ENEDIS REPARATION CABLE BT EN TROTTOIR

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu l'ATP DK25-2254 du Département du Nord,
Vu la demande présentée par l'entreprise **DS LITTORAL** à Grande-Synthe, qui va réaliser pour **ENEDIS des travaux de réparation câble BT en trottoir au 83 rue de Millam,**
Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement sera interdit pour tous les véhicules au droit du chantier sis 83 rue de Millam à compter du 18 aout 2025 et ce, pour une durée de 45 jours.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 30 km/h pour tous les véhicules aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par les services techniques municipaux de la signalisation réglementaire.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- L'entreprise DS LITTORAL
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire des transports scolaires
- La gendarmerie- les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 18/07/2025
Le Maire.

****

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

MAIRIE DE WATTEN 59143

Daniel DESCHODT.